

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Date de la convocation: 07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention: 0

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Michel AMOUROUX, Martine BERGAUD, Christophe BORNES, Alain BROUSSE, Alain FALIERES, Adeline GUYON, Claudine LADOUX, Guillaume PRAT, Didier TOMA

Représentés : Marie-Noelle MOULIER par Josette VARET, Evelyne DELANOUE par Guillaume PRAT

Excusés :

Absents : Patricia GUERARD

Secrétaire de séance : Michel AMOUROUX

2022_066 - Objet : TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMTIERE COMMUNAL - ANNEE 2023

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il convient de réviser les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2023. Il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation et de laisser les tarifs suivant inchangés :

| DUREE | PRIX AU M ² 2023 |
|----------------|-----------------------------|
| Trentenaire | 36,50 € |
| Cinquantenaire | 87,25 € |
| Perpétuelle | 250 € |

Columbarium : 250 € la caverne pour 30 ans

Dispersion des cendres au jardin du souvenir : Gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte les tarifs ci-dessus**
- **DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2023**

A POLMINHAC, le 15 Décembre 2022

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

Le Secrétaire de séance, M.AMOUROUX

B. F. G.



M. Amouroux

| |
|--|
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 / 12 / 20 22 et publié ou notifié le 22 / 12 / 20 22 |
| LE MAIRE |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/12/2022 015-211501549-20221215-2022_066-DE |